

DEMI-PENSION

Madame, Monsieur confirment que leur fils/fille
....., élève en classe de

* ☐ est **externe**

* ☐ est **demi-pensionnaire** :

A ce titre ils choisiront le régime de cantine (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine) sur Ecole Directe entre le
01 Septembre 2026 et le 6 Septembre 2026 inclus

et, par ailleurs, l'**autorisent**, sous leur responsabilité, à sortir de l'établissement entre 12h et 13h45.

Remarque : de 12 heures à 13 heures 45, des activités sont proposées aux élèves dans l'enceinte de l'établissement (catéchèse, chant choral et pratique instrumentale, théâtre, bibliothèque, soutien en français et en mathématiques, travail en étude).

(* **cochez la ou les cases concernées**)

Nous vous remercions de bien vouloir compléter la dernière page du carnet de liaison en conséquence.

Tout changement doit nous être signalé sur ce même carnet.

Après une courte phase d'adaptation en début d'année, les modifications du régime de demi-pension ne sont possibles qu'au début de chaque trimestre et pour toute la durée de celui-ci.

Les élèves qui souhaitent déjeuner occasionnellement doivent **créditer la veille le compte sur Ecole Directe (paiement par Carte bancaire)** (7,90 € TTC par repas) ou, à défaut, apporter à leur éducateur un chèque à l'ordre de Sainte-Marie Lyon, au plus tard le jour même avant 10 heures.

A, le

Signature des parents :

MERCI DE RENDRE IMPERATIVEMENT CETTE FEUILLE AUX EDUCATEURS

AU PLUS TARD

LE JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026